



Espace libre Zoom – Hiver 2021

Nouveau service de location de salle virtuelle pour les membres AAPARS

Grâce au nouveau service «Espace libre Zoom» offert à l'hiver 2021 aux membres de l'AAPARS, les artistes peuvent se regrouper pour tenir une série de rencontres d'échanges par visioconférence en utilisant un compte Zoom Pro. Ce privilège élimine les contraintes de temps qu'impose le compte gratuit de Zoom pour la durée d'une rencontre.

Profitez-en pour garder contact avec vos pairs, pour relever en groupe des défis artistiques ou encore pour partager des techniques artistiques qui constitueront de précieux apprentissages.

Public visé – Les membres de l'AAPARS qui paieront les frais d'inscription à cette activité afin de joindre un groupe sous la responsabilité d'une personne bénévole.

Nombre de participants – Le nombre minimum de participants pour initier un groupe est de 5 personnes; le maximum est de 12 personnes. La composition du groupe est assurée par la personne responsable du groupe.

Agenda des rencontres Zoom - L'utilisation du compte Zoom Pro par un groupe doit se faire selon un calendrier concerté à l'avance avec l'AAPARS. Les dates de rencontres à l'agenda pourront être modifiables si requis en cours de session (ex. report exceptionnel d'une période). La programmation des rencontres dans le compte Zoom Pro sera faite par l'AAPARS, en concertation avec les divers usagers du compte.

Nombre de rencontres – Le forfait inclut 8 dates de rencontres de groupe, chacune étant d'une durée maximale de 3 heures.

Frais de participation - Chaque participant doit payer à l'avance les frais d'inscription de 10\$ (taxes incluses). Aucune réduction ou remboursement de ces frais n'est possible pour un participant occasionnel.

Bénévole responsable du groupe – L'AAPARS se réserve le droit d'approuver la candidature de toute personne désirant agir comme bénévole responsable d'un groupe, sous réserve de ses connaissances de la plateforme Zoom.

Cette personne n'aura pas à payer les frais de participation aux rencontres. Ses responsabilités seront :

- Établir à l'avance l'agenda des 8 rencontres de la session et le réviser si requis.
- Informer les participants actuels et potentiels : objectifs du groupe et agenda.
- Constituer le groupe et informer l'AAPARS lors de l'ajout de tout nouveau participant.
- Transmettre par courriel aux participants les informations concernant les modifications apportées à l'agenda.
- Ouvrir et fermer la session Zoom à l'occasion de chaque rencontre.
- Donner accès à la rencontre Zoom strictement aux membres de l'AAPARS ayant payé les frais de participation de 10\$ (formulaire d'inscription en ligne par carte de crédit).
- Fournir un sommaire des présences à l'AAPARS en fin de session.
- Ne diffuser les codes d'accès du compte Zoom de l'AAPARS pour aucun motif.

Pour informations :

Susan St-Laurent
Directrice à la formation, AAPARS
ateliers@aapars.com